

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : gigasept® instru AF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Hungerbuelstrasse 22

8500 Frauenfeld
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)
Carechem 24 International: +49 89 220 61012

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke -

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Toxicité spécifique pour certains organes
cibles - exposition répétée, Catégorie 2

Danger à court terme (aigu) pour le milieu
aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les
organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes aqua-
tiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves
lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Ap-
pareil gastro-intestinal, Système immunitaire) à la suite d'expo-
sitions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ing-
estion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne
des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de pro-
tection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler im-
médiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer
la bouche.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA
PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vê-
tements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et
si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un méde-
cin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-
aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even
numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium
acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16
(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

α -Tridécyloxy-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié
amines, N-alkyl en C12-14 triméthylène-
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Etiquetage supplémentaire

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-phénoxypropane-2-ol	770-35-4 212-222-7 --- 01-2119486566-23-XXXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50
C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino) methanaminium acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16	--- 939-650-3 --- 01-2119980967-14-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

(even num- be- red)alkylamino](imino)methanaminium diacetate		aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	
α-Tridécyloxy- hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	69011-36-5 500-241-6 - - - - - - - - - - - -	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
		Limite de concen- tration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - < 10 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
amines, N-alkyl en C12-14 triméthyl- lènedi-	90640-43-0 292-562-0 - - - 01-2119957843-25- XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 1; H372 (Appareil gastro- intestinal, Système immunitaire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 200 mg/kg	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1 270-325-2 - - - 01-2119965180-41-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	>= 2,5 - < 3
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Autres informations

CAS 68424-85-1 ENTSPRICHT:
REACH: CE 939-253-5
BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

CAS 68424-85-1 CORRESPOND
REACH: CE 939-253-5
BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

CAS 68424-85-1 CORRISPONDE
REACH: CE 939-253-5
BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas d'inhalation | : | Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Faire boire des petites quantités d'eau.
Appeler un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | Traiter de façon symptomatique. |
| Risques | : | Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves lésions des yeux.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Provoque de graves brûlures. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Pulvérisateur d'eau |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne PAS utiliser un jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|-------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | aucun |
|--|---|-------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne jamais mélanger les concentrés directement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: -5 - 25°C
Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke -

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
propan-2-ol	67-63-0	VLE	400 ppm 1.000 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	200 ppm 500 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
propan-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-phénoxypropane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg
C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl] amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,88 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
α-Tridécyl-ω-hydroxy-poly(oxyéthylène), ramifié	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m3
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
amines, N-alkyl en C12-14 triméthylène-di-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,0395 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0056 mg/kg p.c./jour
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3
propan-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-phénoxypropane-2-ol	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,38 mg/kg
	Sédiment marin	0,038 mg/kg
	Sol	0,02 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	10 mg/l
C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even num- be- red)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3- {[ammo- nio(imino)methyl]amino}propyl)- C12-C16 (even num- be- red)alkylamino](imino)methanami nium diacetate	Eau douce	0,0004 mg/l
	Eau de mer	0,00004 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	10 mg/kg
	Sédiment marin	1 mg/kg
	Sol	3,7 mg/kg
α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), rami- fié	Eau douce	0,074 mg/l
	Eau de mer	0,0074 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,015 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
	Sol	0,1 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,604 mg/kg
éthanol	Sédiment marin	0,0604 mg/kg
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
amines, N-alkyl en C12-14 trimé- thylènedi-	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Eau douce	0,0032 mg/l
	Eau de mer	0,00032 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,205 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00065 mg/l
	Sédiment marin	0,172 mg/kg
		poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

	Sédiment d'eau douce	1,72 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids sec (p.s.)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,4 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Oral(e)	160 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains	
Directive	: Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Remarques	: Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	vert
Odeur	:	type amine
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	< -5 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 90 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	40,5 °C Méthode: ISO 3679
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
pH	:	9,1 - 9,5 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 30 mPa*s (20 °C) Méthode: DIN 54453
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	(20 °C) complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Densité	:	env. 0,99 g/cm ³ (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: non

Taux de corrosion du métal : < 6,25 mm/a
Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Indice de réfraction : 1,455 - 1,461

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.195 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

α -Tridécyloxyéthylène, ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg
Méthode: Valeur de littérature

éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

- | | |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat, femelle): 200 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 423 |
| Toxicité aiguë par inhalation | : Remarques: Donnée non disponible |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : Remarques: Donnée non disponible |

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

- | | |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë par inhalation | : CL50 (Rat): > 2 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg
Evaluation: Nocif par contact cutané. |

propan-2-ol:

- | | |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | : CL50 (Rat): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402 |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

- | | |
|----------|-------------------------------|
| Espèce | : Lapin |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat | : Pas d'irritation de la peau |

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[ammonio(imino)methyl]amino)propyl]-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

- | | |
|--------------------|--|
| Espèce | : Lapin |
| Durée d'exposition | : 4 h |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat | : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

éthanol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL	: non

propan-2-ol:

Résultat	: Pas d'irritation de la peau
----------	-------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritation des yeux

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Espèce	: Lapin
Méthode	: Test de Draize
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

éthanol:

|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

|| Remarques : Provoque des brûlures aux yeux.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

propan-2-ol:

|| Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-
aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even
numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium
acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16
(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

|| Remarques : Donnée non disponible

α-Tridécyloxy-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Type de Test : Test de Maximalisation
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

éthanol:

|| Type de Test : Test de Maximalisation
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-

Remarques : non applicable, substance corrosives

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

propan-2-ol:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: N'est pas mutagène
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

propan-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
Résultat: N'est pas mutagène

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris
Méthode: Mutagenicité: Essai du micronoyau
Résultat: N'est pas mutagène

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

α-Tridécyloxy-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

éthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

propan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 477,5 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Térogénicité: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

α-Tridécyloxy-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Effets sur la fertilité : Remarques: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke -

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

éthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Souche: Wistar
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1.25, 5.0, 20.0 milligramme par kilogramme
Tératogénicité: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Selon l'expérience n'est pas prévisible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,1 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

propan-2-ol:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke -t

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

|| Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

|| Remarques : Donnée non disponible

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

|| Remarques : Donnée non disponible

α-Tridécyloxy-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Remarques : Donnée non disponible

éthanol:

|| Remarques : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

|| Remarques : non déterminé

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

|| Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

|| Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Remarques : Ingestion
Appareil gastro-intestinal
Système immunitaire
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

|| Remarques : Donnée non disponible

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

|| Voies d'exposition : Ingestion
|| Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

α-Tridécyloxy-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

|| Remarques : Donnée non disponible

éthanol:

|| Remarques : Donnée non disponible

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

|| Voies d'exposition : Ingestion
|| Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire
|| Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

|| Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

|| Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Composants:

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

|| Espèce : Rat, mâle et femelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

NOAEL	: 30 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 14 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
BPL	: oui

α-Tridécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 années
Organes cibles	: Coeur, Foie, Reins

éthanol:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 1.730 mg/kg
LOAEL	: 3.160 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 d

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 0,4 mg/l
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours
Dose	: 0.1, 0.4, 1.5, 6
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Organes cibles	: Organes digestifs

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce	: Rat, mâle
NOAEL	: 31 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui

Espèce	: Rat
NOAEL	: 214 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 14 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 407

propan-2-ol:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 280 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 370 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 55,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,707 mg/l Durée d'exposition: 96 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,058 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0197 mg/l Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00316 mg/l Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,125 mg/l Durée d'exposition: 9 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE ligne directrice 212 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,025 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

α-Tridécyloxy-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,73 mg/l Méthode: QSAR
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,36 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: QSAR

éthanol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 0,148 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: NOEC (Daphnia magna): 0,032 mg/l Type de Test: Test de Reproduction Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: 21 jours
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0652 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : 68 mg/l Méthode: OECD 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	: NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 21 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

tiques (Toxicité chronique)

Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,85 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (*Daphnia magna*): 0,015 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CI50 : 0,03 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,032 mg/l

Durée d'exposition: 34 d

Espèce: *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,0042 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Algues vertes): 1.800 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Selon les critères de l'OCDE, le produit est potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).
Les indications découlent des caractéristiques propres aux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

composants élémentaires.

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-
aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even
numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium
acetate and [(3-{[ammonio(imino)methyl]amino}propyl)-C12-C16
(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:

Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 64 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
BPL: non

α -Tridécyloxy-poly(oxyéthylène), ramifié:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

éthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 66 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95,5 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke -t

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022



Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

propan-2-ol:



Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:



Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,41 (24,1 °C)
octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-
aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even
numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium
acetate and [(3-[ammonio(imino)methyl]amino)propyl)-C12-C16
(even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate:



Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

α-Tridécyloxy-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:



Bioaccumulation : Remarques: Aucune raisonnablement prévisible.

Coefficient de partage: n- : Remarques: Non applicable
octanol/eau

éthanol:



Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,14
octanol/eau Méthode: Valeur calculée

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:



Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,6 (24,7 °C)
octanol/eau

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:



Bioaccumulation : Durée d'exposition: 35 d
Concentration: 0,076 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 79
BPL: oui
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,75 (20 °C)
octanol/eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

propan-2-ol:

Bioaccumulation	:	Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,05 (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible
----------	---	----------------------------------

éthanol:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible
----------	---	----------------------------------

amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-:

Mobilité	:	Milieu: Sol Remarques: Mobile dans les sols
Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Milieu: Sol Koc: 10400 Méthode: OCDE ligne directrice 106

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible
----------	---	----------------------------------

propan-2-ol:

Mobilité	:	Remarques: Mobile dans les sols
----------	---	---------------------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
------------	---	--

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMoD (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code d'élimination des déchets : VEVA 070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1903

IMDG : UN 1903

IATA : UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Acétate de cocospropylénediamineguanidium, Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium)

IMDG : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(Acétate de cocospropylénediamineguanidium, Alkyl(C12-16)dimethylbenzylammoniumchloride)

IATA : Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s.
(Acétate de cocospropylénediamineguanidium, Alkyl(C12-16)dimethylbenzylammoniumchloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Code de classification : C9
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses



[29H,31H-phtalocyaninedisulfonato(4-)-
N29,N30,N31,N32]cuprate(2-) de disodium: Annexe
2.6 Engrais

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

II

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 11,61 %

Autres réglementations:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ces informations ne sont pas disponibles.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

C12-C16 (even numbered) alkyl-1,4,5,6-tetrahydropyrimidin-2-aminium acetate and {[3-(C12-C16 (even numbered)alkylamino)propyl]amino}(imino)methanaminium acetate and [(3-[[ammonio(imino)methyl]amino]propyl)-C12-C16 (even numbered)alkylamino](imino)methanaminium diacetate amines, N-alkyl en C12-14 triméthylènedi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

|| Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH BAT	: Switzerland. Liste des VBT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

schülke 

gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



gigasept® instru AF

Version
07.07

Date de révision:
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.